

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	PRÉSIDENTE	Date	26 août 2024
Numéro	24.182	Heure	6h42

Auteur : Groupe UDC

Titre : Pour une communication claire et sans biais

Contenu :

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'utiliser la formule « financée par les contribuables » dans toutes ses communications lorsqu'il évoque les questions dites de « gratuité » de prestations offertes ou potentiellement offertes à la population par l'État.

Développement (facultatif) :

On parle de « transports publics gratuits » ou de prestations « gratuites », etc., alors que la gratuité est un mythe. Toute prestation doit être financée. Ce qui n'est pas financé directement par les usagers/bénéficiaires est financé par l'État, donc *in fine* par l'argent des contribuables.

Parler de « gratuité » induit un biais dans l'esprit de la population, qui peut penser que « c'est gratuit » – donc que la facture sera payée – sans forcément réfléchir activement par qui et comment cela sera fait. Ce biais banalise le poids financier des décisions qui peuvent être prises par nos Autorités, mais aussi par la population, en induisant indirectement en erreur les électrices et les électeurs, les votantes et les votants.

Par la présente recommandation, nous avons pour souhait de faire établir une communication claire de la part de l'État, qui, dans le débat public, explicite la provenance du financement de prestations considérées comme « gratuites », à l'instar de [la décision prise en mai dernier par le Grand Conseil vaudois](#).

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Niels Rosselet-Christ

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Roxann Durini	Arnaud Durini	Quentin Geiser
Christiane Barbey	Daniel Berger	Evan Finger
Damien Schär	Yann Mesot	